



Bureau de la Représentante spéciale et coordinatrice de la lutte contre la traite des êtres humains

Lutte contre la traite des êtres humains dans la région de l'OSCE

Le Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice de la lutte contre la traite des êtres humains sensibilise l'opinion publique à toutes les formes de traite des êtres humains et contribue à renforcer la volonté politique de combattre le problème. Il aide les États participants, à leur demande, à exécuter les engagements et les recommandations de l'OSCE. En outre, le Bureau coordonne les efforts de lutte contre la traite des êtres humains dans l'espace de l'OSCE et coopère avec des organisations internationales ainsi qu'avec des acteurs de la société civile.

CADRE GÉNÉRAL– Lutte contre l'esclavage des temps modernes

L'esclavage des temps modernes est l'une des questions de sécurité les plus exigeantes et les plus complexes dans la région de l'OSCE. Chaque année, des centaines de milliers de femmes, d'enfants et d'hommes sont victimes de la traite à destination ou en provenance d'États participants de l'OSCE à des fins d'exploitation.

S'étant souvent vu promettre un emploi bien payé loin de leur communauté, ces esclaves des temps modernes vivent un enfer, dont ils sont incapables de s'échapper. Forcés de se prostituer, attachés à des machines à coudre, contraints de travailler sans fin dans les champs ou de mendier dans les rues – la traite est un crime cruel qui transforme les personnes en marchandises.

La traite des êtres humains reste encore largement incomprise et, de ce fait, on ne s'y intéresse pas suffisamment, aussi bien en politique qu'en pratique. La traite engendre des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, affaiblit l'état de droit, met en danger la stabilité économique, est stimulée par la corruption et constitue une réelle menace pour

la vie et le bien-être des citoyens. La traite touche à toutes les dimensions des activités de l'OSCE et exige par conséquent une approche multidimensionnelle.

Bien que la traite des êtres humains fasse partie des priorités politiques et en matière de droits de l'homme à l'échelle internationale depuis l'an 2000, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de la prévention, de la protection et des poursuites. Le nombre d'arrestations, de poursuites et de condamnations de trafiquants reste faible, tandis que celui des victimes continue d'augmenter.

L'OSCE joue depuis longtemps un rôle actif dans la lutte contre la traite des êtres humains, qui constitue à la fois une atteinte grave aux droits de l'homme et un crime. Cette volonté est reflétée dans les nombreux engagements politiques de l'Organisation. Affirmant la responsabilité première des États participants de s'attaquer à la traite des êtres humains et chargeant les institutions, les structures et les opérations de terrain de l'OSCE d'agir dans des domaines clairement définis, ces engagements constituent un cadre exhaustif pour combattre le problème.

En 2003, le Conseil ministériel de l'OSCE a approuvé le Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite

«La traite des êtres humains est un crime grave qui viole la dignité humaine et constitue une menace pour la sécurité humaine dans nos sociétés. L'OSCE, s'appuyant sur son approche globale et pluridimensionnelle de la sécurité, sa représentation géographique unique en son genre et le cadre solide de ses engagements politiques, joue un rôle important dans la lutte contre la traite des êtres humains. »
Eva Biaudet, Représentante spéciale et Coordinatrice de la lutte contre la traite des êtres humains

des êtres humains et a établi le mécanisme de l'OSCE correspondant.

L'Organisation dispose d'une capacité institutionnelle bien développée et a fait ses preuves en ce qui concerne la fourniture d'une assistance efficace aux États participants pour la mise en œuvre de leurs engagements dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. À titre d'exemples d'actions concrètes, l'OSCE a notamment aidé à instaurer des mécanismes nationaux d'orientation efficaces et soucieux de n'exclure personne, ainsi qu'à améliorer l'identification des victimes et à faire en sorte qu'elles bénéficient d'un soutien et d'une protection garantis.

LE PLAN D'ACTION DE L'OSCE – « Prévention, protection, poursuites »

Le **Plan d'action de l'OSCE** est le document clé qui sert de cadre à l'action de l'Organisation tout entière dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. Le Plan d'action de l'OSCE contient des recommandations de grande portée à l'intention des États participants sur les meilleurs moyens de s'acquitter des divers engagements en matière de lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que des tâches précises à l'intention des organes de l'OSCE afin que ces derniers assistent les États participants dans cette entreprise. La mise en œuvre du Plan d'action reste une obligation à long terme pour les organes de l'OSCE.

Ce Plan d'action établit un lien direct entre les engagements politiques des États participants depuis 1975 et les recommandations au niveau national dans les domaines suivants :

- **prévention** de la traite des êtres humains ;
- **protection** et assistance ;
- enquêtes, application de la loi et **poursuites**.

Ces recommandations se fondent sur les meilleures pratiques et les principes directeurs élaborés par des organisations internationales et des ONG de premier plan, et tirent parti de l'expérience de terrain et institutionnelle

de l'OSCE. Elles sont censées être appliquées par les gouvernements dans les pays d'origine, de transit et de destination. Le Plan d'action appelle à une solide coopération avec les acteurs sociaux et les ONG au niveau local qui jouent également un rôle dans le vaste champ des activités publiques de lutte contre la traite des êtres humains, et envisage la participation stratégique d'un large éventail d'acteurs sociaux dans la lutte contre la traite.

BUREAU DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE

Le Bureau de la Représentante spéciale est dirigé par Eva Biaudet, qui représente l'OSCE au niveau politique en ce qui concerne les grandes orientations de la lutte contre la traite des êtres humains. Le Bureau de la Représentante spéciale met essentiellement l'accent sur l'application de la **théorie dans la pratique** et sur la mise en œuvre des engagements et du Plan d'action. Pour ce faire, il :

- coopère avec les **gouvernements**, en les aidant à accepter leurs responsabilités en matière de lutte contre la traite des êtres humains et à s'acquitter de ces responsabilités ;
- met à la disposition des gouvernements des

« L'expression 'traite des personnes' désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. » Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000)

aides à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques et leur donne des orientations en matière de gestion de la lutte contre la traite, dans le but de parvenir à des solutions qui soient adaptées aux besoins de chacun des pays et conformes aux normes internationales ;

- aide les gouvernements à mettre en place les **structures nationales de lutte** contre la traite des êtres humains qui sont indispensables pour une coopération interne et transnationale efficace ;
- sensibilise afin **d'attirer l'attention** sur la complexité du problème et sur la nécessité de solutions globales ;
- considère **toutes les dimensions** de la traite des êtres humains, à savoir la traite à des fins d'exploitation sexuelle, la traite à des fins de travail forcé et réduit en esclavage, notamment la servitude domestique et les mariages forcés, ainsi que le trafic d'organes et la traite des enfants ;
- veille à **l'interaction efficace de tous les agents** et partenaires impliqués dans la lutte contre la traite des êtres humains, allant des pouvoirs publics aux ONG en passant par les responsables de l'application des lois, et – dernier aspect mais non des moindres – des organisations internationales en tant qu'organes apportant leur soutien par leurs compétences techniques et leur savoir faire ;
- garantit la **visibilité** la plus élevée possible de la lutte de l'OSCE contre la traite des êtres humains pour attirer l'attention sur la question.

ACTIONS

Éradiquer l'esclavage des temps modernes est un important défi que le Bureau de la Représentante spéciale relève dans le cadre d'une vaste gamme d'activités.

Le Bureau de la Représentante spéciale se rend dans les pays dans le but d'accroître la volonté politique d'appliquer des stratégies de lutte contre la traite des êtres humains et d'évaluer comment il est remédié à la traite en pratique.

Le but poursuivi est d'appuyer, à leur demande, les États participants dans la mise en pratique des dispositions

législatives et des politiques en matière de lutte contre la traite des êtres humains, d'évaluer l'importance attachée réellement par les gouvernements et leurs ministres et représentants à la question, de promouvoir des approches fondées sur les droits de l'homme dans l'établissement de stratégies et de structures et dans la mise en place de solutions durables pour lutter contre la traite des êtres humains.

Le mandat reflète l'approche géographiquement équilibrée et multidimensionnelle de l'Organisation

La Représentante spéciale et son Bureau s'emploient à promouvoir l'approche de l'OSCE en matière de droits de l'homme dans toutes les activités de lutte contre la traite, qui vont de formations à l'intention des responsables de l'application des lois à la lutte contre la corruption et le crime organisé. Le Bureau apporte son concours aux gouvernements et aux autorités pour créer des stratégies et des programmes nationaux tels que plans d'action pour lutter contre la traite des êtres humains, coordonnateurs nationaux, rapporteurs nationaux, mécanismes d'orientation ou autres structures similaires. En outre, le Bureau participe aux débats sur la politique des pouvoirs publics en matière de traite des êtres humains dans la région de l'OSCE et fournit aux États participants une assistance et un soutien directs pour sensibiliser par des actions dans les médias et différentes manifestations ayant pour but d'échanger des informations et de recueillir des données.

La Représentante spéciale et son Bureau entretiennent un partenariat étroit avec les acteurs internationaux compétents dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, tels que l'Union européenne, avec des organisations internationales, dont le Conseil de l'Europe, l'ONUUDC, l'IOM, l'OIT, l'UNICEF, le HCDH et le HCR, et avec des ONG.

La Représentante spéciale préside également le réseau de coopération non-officiel des organisations internationales et des acteurs de la société civile qu'est l'Alliance contre la traite des personnes.



Eva Biaudet

« En Finlande, nous les membres de la minorité suédoise avons un dicton qui s'accorde très bien avec les principes de l'OSCE : nous ne sommes pas des personnes à 6 % avec des besoins à 6% parce que nous ne représentons que 6% de la population. On peut dire la même chose des victimes de la traite. Les personnes exploitées ne sont pas moins dignes d'être protégées ou ne jouissent pas de moins de droits de l'homme parce qu'elles ont été exploitées et victimes d'abus ou ne possèdent pas nos passeports. »

Ancienne membre du Parlement finlandais, Eva Biaudet a été nommée Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains en octobre 2006.

Née à Helsinki, elle a étudié le droit à l'Université d'Helsinki avant de devenir membre du Parlement en 1991.

Mme Biaudet représente l'OSCE au niveau politique pour les questions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains. En concertation avec son équipe de huit personnes, elle prête également son concours aux États participants de l'OSCE pour exécuter leurs engagements et coordonne l'action de l'Organisation dans la lutte contre la traite.

Elle a été Ministre de la santé, des services sociaux et de la condition féminine de 1999 à 2000

et à nouveau de 2002 à 2003. Alors qu'elle était ministre, Mme Biaudet a lancé, avec des collègues de pays voisins, une campagne nordique-baltique contre la traite. Elle s'est également activement employée à faire mieux connaître le problème et à promouvoir le débat public à ce sujet, ce qui a conduit à l'adoption de dispositions législatives en la matière. Elle a dirigé les travaux initiaux concernant le Partenariat social dans le cadre de la dimension nordique de l'UE en étudiant les causes profondes de la traite des êtres humains et la question de l'assistance aux victimes. Elle a également travaillé dans le domaine des droits de l'homme au sein d'organisations non gouvernementales, en particulier dans le domaine de la protection des enfants, de la parité des sexes et des réfugiés.

Mme Biaudet parle le suédois, le finlandais, l'anglais, le français et l'allemand.

■ L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe œuvre en faveur de la **stabilité**, de la **prospérité** et de la **démocratie** dans 56 États grâce à un dialogue politique sur des valeurs partagées et à des activités concrètes qui changent durablement les choses.

Bureau de la représentante spéciale
et coordinatrice de la lutte contre la
traite des êtres humains

www.osce.org/cthb

Wallnerstrasse 6
A- 1010 Vienne, Autriche

Tel: + 43 1 51436 69 56/7
Email: info-cthb@osce.org



Albanie – Allemagne – Andorre – Arménie – Autriche – Azerbaïdjan – Belgique – Biélorussie – Bosnie-Herzégovine – Bulgarie – Canada – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – États-Unis d'Amérique – ex-République yougoslave de Macédoine – Fédération de Russie – Finlande – France – Géorgie – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Kazakhstan – Kirghizistan – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Moldavie – Monaco – Monténégro – Norvège – Ouzbékistan – Pays-Bas – Pologne – Portugal – République tchèque – Roumanie – Royaume-Uni – Saint-Marin – Saint-Siège – Serbie – Slovaquie – Slovénie – Suède – Suisse – Tadjikistan – Turkménistan – Turquie – Ukraine